



**SA au capital de 657.214,80 €**  
**Siège social : 195 Rue Lavoisier ZIRST BP 1**  
**38 330 MONTBONNOT SAINT MARTIN**  
**345 039 416 RCS GRENOBLE**

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE A UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS  
PROPRES A AUTORISER PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2003**



En application de l'article L 621-8 du Code Monétaire et Financier, la Commission des opérations de bourse a apposé le visa numéro 03-506 en date du 2 juin 2003 sur la présente note d'information, conformément aux dispositions de son règlement n° 98-02 modifié par le règlement n° 2000-06. Ce document a été établi par l'émetteur, et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique pas approbation du programme de rachat d'actions ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

**SYNTHESE DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME**

- **VISA COB :**
  - 2 juin 2003 / n°03-506
- **EMETTEUR :**
  - Groupe SILICOMP S.A. ; Nouveau Marché
- **PROGRAMME DE RACHAT :**
  - Titres concernés : actions ;
  - % de rachat maximum de capital autorisé par l'assemblée générale : 10%, soit 438.143 actions soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale du 18 juin 2003 ;
  - Prix d'achat unitaire maximum : 30€ ;
  - Prix de vente unitaire minimum : 1€ ;
  - Objectifs par ordre de priorité :
    1. la remise de ces actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe ;
    2. l'achat et la vente d'actions de la Société, en fonction des situations de marché ;
    3. la régularisation des cours de Bourse de l'action de la Société par intervention systématique en contre-tendance sur le marché ;
    4. l'attribution d'actions aux salariés de la société et de son groupe soit par attribution d'options d'achat, soit dans le cadre de toute autre formule visant à favoriser l'épargne salariale.
  - Durée du programme : jusqu'au 17 décembre 2004.

**En application du règlement COB n° 98-02 du 6 septembre 1998**, la présente note d'information a pour objet de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat d'actions à soumettre à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 juin 2003, ainsi que ses incidences estimées sur la situation des actionnaires de la société Groupe SILICOMP. Groupe SILICOMP intervient dans le secteur des hautes technologies et met en place des solutions en technologie informatique.

Les actions de la société GROUPE SILICOMP sont admises aux négociations sur la cote du Nouveau Marché de la Bourse de valeurs de PARIS depuis le 16 Juin 1998 (ISIN FR0000063794).

Le programme qui y est décrit est appelé à se substituer à celui autorisé par les actionnaires le 20 juin 2002 et qui lui-même a fait l'objet d'une note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse (visa 03-337 en date du 29 avril 2003).

Groupe SILICOMP a conclu deux contrats de liquidité conformes à la Charte de déontologie de l'AFEI, auxquels elle participerait en qualité d'apporteur de liquidité :

- Le 26 juin 2001 avec la société BNP Paribas Equities France. Ce contrat est reconductible tacitement annuellement ;
- Le 31 décembre 2002 avec la société Oddo Pinatton Corporate. Ce contrat, conclu pour une période initiale de six mois est ensuite reconductible tacitement annuellement.

Les interventions effectuées par les intermédiaires pour le compte de Groupe Silicomp ont été réalisées dans le respect des principes posés à l'article 7 du règlement COB 90-04 modifié.

## A – BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME DE RACHAT

Des actions ont été acquises en vertu de la 7ème résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 2002, conformément aux conditions décrites dans la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse le 29 avril 2003, sous le numéro 03-337.

Le prix maximum d'achat fixé par cette autorisation ne devait pas excéder 30€ et le prix minimum de vente de devait pas être inférieur à 5€, hors frais et commissions.

Au titre des contrats de liquidité qu'elle a conclu, Groupe Silicomp a acheté 19 actions au prix moyen de 3,96€ et n'a pas cédé d'actions.

Au 30 avril 2003, Groupe Silicomp détient 46 263 actions au titre des contrats.

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre des précédents programmes de rachat d'actions.

<b>Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 27 mai 2003</b>	
Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	1,63%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	71.282
Valeur comptable du portefeuille	406.947 €
Valeur de marché du portefeuille*	259.466 €
Objectifs effectivement utilisés dans le cadre des précédent programme : - achat ou vente d'actions de la société en fonction des situations de marché	100%

(\*) valeur calculée sur la base d'un cours de 3,64€ correspondant à la moyenne des vingt derniers cours cotés précédant l'établissement de la présente note.

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information	
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres	674	0	Néant	Néant
Echéance maximale moyenne			Néant	Néant
Cours moyen de transaction	2,75 €	0		
Prix d'exercice moyen			Néant	Néant
Montants	1.850,70 €	0		

## B - OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT ET UTILISATION DES ACTIONS RACHETEES

Groupe SILICOMP souhaite pouvoir mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 20 juin 2002 et dont le lancement effectif a été décidé par le conseil d'administration qui s'est réuni le 10 avril 2003. Les objectifs de ce programme de rachat seraient, par ordre de priorité décroissant, les suivants :

- Remettre ces actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe dans le respect des dispositions prévues par la réglementation,
- Intervenir par achats et ventes en fonction des situations du marché,
- Procéder à la régularisation des cours de son action par intervention systématique en contre tendance,
- Consentir des options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe et céder ou attribuer des actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,

<b>Objectifs du programme de rachat</b>	
<b>Objectifs</b>	<b>% du programme affecté à chaque objectif</b>
Paiement ou échange dans des opérations financières ou de croissance	50%
Achats et ventes en fonction des situations de marché	30%
Régularisation de cours	15%
Actionnariat des salariés	5%

## **C - CADRE JURIDIQUE**

Ce programme, établi en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce, sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la société Groupe SILICOMP qui sera réunie le 18 juin 2003 dans les termes suivants :

### **« Neuvième résolution – Programme de rachat d'actions »**

*L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information visée par la COB, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 438.143 actions.*

*Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 20 juin 2002.*

*Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :*

- *permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opération de croissance externe, soit d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société,*
- *remettre les actions acquises dans le cadre d'opérations d'échange, par voie d'offres ou autrement, initiées par la société,*
- *procéder à la régularisation des cours de l'action de la société par intervention systématique en contre tendance,*
- *intervenir par achats et ventes en fonction des situations du marché,*
- *consentir des options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et céder ou attribuer des actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,*
- *optimiser la gestion de trésorerie et des capitaux propres et du résultat par actions,*

*Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres ou par l'utilisation de produits dérivés, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique.*

*Les actions acquises au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens, y compris par voie de cession de blocs de titres ou par l'utilisation de produits dérivés, et à tout moment, y compris en période d'offre publique. Elles pourront également être utilisées dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux du groupe et de cession ou d'attribution aux salariés du groupe.*

*Le prix maximum d'achat est fixé à 30€ par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions. Le prix de cession ou de transfert sera fixé dans les conditions légales pour les cessions ou transferts d'actions réalisés dans le cadre de plan d'option d'achat d'actions et de cessions ou d'attributions d'actions aux salariés.*

*Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 13.144.290€.*

*L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités. »*

## **D - MODALITES**

### **1) Part maximale de capital, nombre maximal d'actions à acquérir et montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme**

Dans le cadre de la résolution soumise à l'autorisation de l'assemblée générale du 18 juin 2003, la part maximale du capital pouvant être rachetée sera de 10% du capital social, le prix maximum d'achat sera de 30€ par action et le prix minimum de cession ou de transfert de 1€ par action sur la base d'une valeur nominale de 0,15€. Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 13.144.290€.

Le montant des réserves libres (réserves autres que les réserves légales, statutaires et indisponibles, augmentées des primes d'émission, d'apport et de fusion, du report à nouveau...) s'élève à 18.404.836€ dans les derniers comptes annuels de Groupe SILICOMP clos le 31 décembre 2002. En application du Code de Commerce, le programme ne pourra être supérieur à ce montant.

Compte tenu du nombre d'actions auto-détenues qui s'élève à 71.282, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 366.861 actions sur la base du nombre d'actions existant au jour de l'établissement de la présente note – sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus – ce qui représenterait un montant théorique maximal de 11.005.830€.

Le nombre de titres détenus directement ou indirectement à tout moment par la société Groupe SILICOMP respectera le seuil défini à l'article L. 225-210 du Code de commerce et ne fera pas passer le flottant en dessous du minimum de 20% requis par EURONEXT pour le Nouveau Marché.

### **2) Modalités des rachats**

Les actions pourront être rachetées par intervention sur le marché ou autrement, notamment par achats de blocs de titres, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables et notamment du règlement n° 90-04 relatif à l'établissement des cours. La part du programme réalisée par acquisition de blocs de

titres pourra atteindre l'intégralité du programme, étant précisé que l'objectif de régularisation de cours ne pourra être atteint qu'en partie de cette manière.

Le programme de rachat d'actions pourra, le cas échéant, être utilisé en période d'offre publique dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière.

La société n'entend pas faire usage de produits dérivés.

### 3) Durée et calendrier du programme de rachat

Le programme pourra être mis en œuvre à compter de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2003 et jusqu'à la date limite de validité de l'autorisation accordée pour 18 mois soit jusqu'au 17 décembre 2004.

### 4) Caractéristiques des titres concernés par le programme

- Nature des titres rachetés : Actions ordinaires, toutes de même catégorie, cotées au Nouveau marché d'Euronext Paris.
- Libellé (Mnémonique) : Groupe SILICOMP (GRS)
- Code ISIN : FR0000063794

### 5) Modalités de financement du programme

L'intention de la société Groupe SILICOMP est d'assurer le financement des rachats d'actions en priorité par l'utilisation de la trésorerie excédentaire et éventuellement par le recours à l'endettement à court et moyen terme.

	<b>Comptes consolidés au 31/12/2002</b>
<b>Disponibilités</b>	3.618.177€
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	14.582.627€
<b>Emprunts et dettes financières</b>	(21.029.893)€
<b>Endettement financier net</b>	(2.829.089)€
<b>Trésorerie nette</b>	15.593.147€
<b>Capitaux propres</b>	21.982.878€
<b>- dont part du Groupe</b>	21.635.675€
<b>Flux de trésorerie généré par l'activité</b>	4.228.000€

## **E - ELEMENTS PERMETTANT D'APPRECIER L'INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA STRUCTURE FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE GROUPE SILICOMP**

La mesure des incidences théoriques du programme sur les comptes de la société Groupe SILICOMP a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes :

- Calcul en année pleine, rachat d'actions représentant 1%, 5% et 8,37% du capital, soit respectivement 43.814, 219.071 et 366.861 actions.
- Réalisé au prix moyen de 3,38€ par titre correspondant sensiblement au cours moyen de l'action du 1<sup>er</sup> trimestre 2003.
- Coût de financement de ce programme 4% avant impôt et taux d'imposition de 34,33%. Ce coût de financement correspond au coût d'opportunité du non remplacement de la trésorerie, sur la base de rachats entièrement financés par la trésorerie.

- Le nombre d'actions au 31 mars était de 4.381.432.

Sur ces bases, l'incidence théorique du programme, en année pleine, sur les comptes consolidés de la société Groupe SILICOMP de l'exercice 2002 serait la suivante :

<i>En €</i>	Comptes consolidés au 31/12/2002	Après rachat de 1% du capital	Après rachat de 5% du capital	Après rachat de 8,37% du capital	Effet du rachat de 1%	Effet du rachat de 5%	Effet du rachat de 8,37%
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	21 982 878	21 830 896	21 222 966	20 710 316	-0,7%	-3,5%	-5,8%
Capitaux propres part du Groupe	21 635 675	21 483 693	20 875 763	20 363 113	-0,7%	-3,5%	-5,9%
Endettement financier net	2 829 089	2 977 181	3 569 551	4 069 079	5,2%	26,2%	43,8%
Résultat net part du Groupe	7 745 485	7 749 375	7 764 935	7 778 057	0,1%	0,3%	0,4%
Nombre moyen d'actions en circulation sur la période	4 377 991	4 334 177	4 158 919	4 011 130	-1,0%	-5,0%	-8,4%
<b>Résultat net par action</b>	<b>1,77</b>	<b>1,79</b>	<b>1,87</b>	<b>1,94</b>	<b>1,1%</b>	<b>5,5%</b>	<b>9,6%</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'effet des instruments dilutifs	4 909 752	4 865 938	4 690 680	4 542 891	-0,9%	-4,5%	-7,5%
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>1,58</b>	<b>1,59</b>	<b>1,66</b>	<b>1,71</b>	<b>1,2%</b>	<b>6,2%</b>	<b>10,8%</b>

## F - REGIMES FISCAUX DES RACHATS

Dans le contexte de ce programme de rachat, qui ne s'effectue pas par voie d'Offre Publique de Rachat :

- Pour le Cessionnaire :

Le rachat par la société Groupe SILICOMP de ses propres titres, sans annulation ultérieure, aurait une incidence sur son résultat imposable dans la mesure où les titres seraient ensuite cédés ou transférés pour un prix différent du prix de rachat.

- Pour le Cédant :

Selon les dispositions de l'article 112-6 du Code général des Impôts, le régime fiscal des plus-values s'applique à l'ensemble des opérations de rachat de titres effectué sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce, quel que soit l'objectif en vue duquel la procédure est mise en œuvre.,

Les gains réalisés par une société française sont soumis au régime des plus-values professionnelles (article 39 duodecies du Code Général des Impôts).

Lorsque les gains sont réalisés par une personne physique, ils sont soumis au régime prévu aux articles 150-0 A et suivants du Code Général des Impôts.

Selon ce régime (régime des gains de cession de valeurs mobilières ou de droits sociaux) les plus-values sont imposables, au taux de 16%, si le montant annuel des cessions réalisées par l'actionnaire dont les titres sont rachetés excède 15.000€ (à l'imposition des plus-values s'ajoutent les prélèvements sociaux en vigueur soit un taux total d'imposition de 26%).

Pour les cédants non résidents :

Les plus values réalisées à l'occasion de la cession de leurs actions par des personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4B du CGI ou dont le siège est situé hors de France et qui n'ont à aucun moment détenu, directement ou indirectement, seules ou avec des membres de leur famille, plus de 25% des droits dans les bénéfices sociaux de la société à un moment quelconque au cours des cinq années qui précèdent la cession, ne sont pas soumises à l'impôt en France (Art. 244 bis C du CGI).

## G - REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE GROUPE SILICOMP

La répartition du capital de la société Groupe SILICOMP au 31 mars 2003, et à la connaissance de la société, est la suivante :

	Au 31 mars 2003		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Jean-Michel GLINER			
- en pleine propriété	1 437 500	32,81	41,63
- en usufruit	653 922	-	18,94
Henri GLINER			
- en pleine propriété	4 393	0,10	0,06
- en nue propriété	653 922	14,92	-
<i>Total famille GLINER</i>	<i>2 095 815</i>	<i>47,83</i>	<i>60,63</i>
Emmanuel ARNOULD	517 296	11,81	13,36
Guy FRESSONNET	215 105	4,91	4,19
Famille BERNA	59 572	1,36	0,86
Actions auto-détenues (1)	70 608	1,61	-
Autres	1 423 036	32,48	20,96
<b>TOTAL</b>	<b>4 381 432</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

(1) absence d'auto-contrôle

(Article 10 des statuts : droits de vote double au bénéfice des actions inscrites au nominatif depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire)

Aucun franchissement de seuil n'est intervenu au cours des 12 derniers mois.

Le pacte d'actionnaire ci-dessous visé au paragraphe H porte sur 2.887.788 actions, représentant 65,91% du capital social et 79,04% des droits de vote au 31 mars 2003.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre pacte d'actionnaires, et aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détiennent plus de 5% du capital social au 30 novembre 2002.

En application de l'article 8 des statuts, les actions détenues par un même actionnaire et représentant plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société doivent être inscrites au nominatif.

	<b>Situation au 31/03/2003</b>
Nombre d'actions au 31/12/2001	4 366 622
Levées d'options de souscription de l'exercice	700
Augmentation de capital du 25/03/2002 (SILICOMP AMERICA)	14 110
<b>Sous total nombre d'actions</b>	<b>4 381 432</b>

**Augmentations de capital qui résulteraient du jeu de toutes les levées d'options calcul des incidences maximum (nombre d'actions possibles sur options et incidences du jeu des options non levées au 31/03/2003)**

Assemblée générale et conseil d'administration concernés	Date de début d'exercice	Date limite d'exercice	Date de négociabilité des actions souscrites	Prix d'exercice en €	Options déjà levées au 31/12/2002	Augmentation de capital potentielle des options ou bons non exercées	Cumul
AGE 30/06/99 modifiée 28/08/00 minimum 39 999 / maximum 199 997				11,60		119 997	119 997
AGE 30/06/99 modifiée 28/08/00 CA 09/07/99	01/08/2001	30/06/2009	01/08/2004	10,53	2 100	64 000	66 100
AGE 30/03/00 modifiée 28/08/00 CA 10/04/00	01/08/2001	30/03/2010	immédiat	80,79		157	157
CA 19/05/00	19/06/2000	30/03/2010	immédiat	54,31	772	866	1 638
AGE 28/08/00 CA 28/08/00	28/08/2002	28/08/2010	29/08/2004	55,88		10 675	10 675
CA 28/08/00	01/09/2001	28/08/2010	immédiat	47,06		900	900
CA 28/08/00	01/09/2002	28/08/2010	immédiat	47,06		900	900
CA 28/08/00	01/09/2002	28/08/2010	immédiat	47,06		1 250	1 250
CA 29/01/01	29/01/2003	29/01/2011	30/01/2006	53,61		2 379	2 379
CA 29/01/01	29/01/2002	29/01/2011	immédiat	45,15		1 330	1 330
CA 29/01/01	29/01/2003	29/01/2011	immédiat	45,15		1 660	1 660
CA 29/01/01	29/01/2003	29/01/2011	immédiat	45,15		506	506
CA 08/10/01	09/10/2003	08/10/2011	09/10/2005	16,92		65 195	65 195
CA 08/10/01	09/10/2003	08/10/2011	09/10/2005	16,92		2 200	2 200
CA 08/10/01	09/10/2002	08/10/2011	immédiat	14,25		747	747
CA 08/10/01	09/10/2003	08/10/2011	immédiat	14,25		748	748
CA 08/10/01	09/10/2003	08/10/2011	immédiat	14,25		1 505	1 505
CA 08/10/01	09/11/2001	08/10/2011	immédiat	14,25		1 230	1 230
CA 31/12/01	immédiat (1)	01/12/2011	immédiat	17,95		17 972	17 972
CA 22/03/02	23/03/2003	22/03/2012	immédiat	12,58		2 275	2 275
CA 22/03/02	23/03/2004	22/03/2012	immédiat	12,58		2 275	2 275
CA 22/03/02	23/03/2004	22/03/2012	immédiat	12,58		420	420
CA 22/03/02	23/03/2004	22/03/2012	23/03/2006	14,94		3 770	3 770
CA 22/03/02	01/09/2002	22/03/2012	immédiat	12,58		1 904	1 904
CA 22/03/02	23/03/2003	22/03/2012	23/03/2006	14,94		16 286	16 286
CA 25/11/02	26/11/2003	25/11/2012	immédiat	3,11		9 750	9 750
CA 25/11/02	26/11/2004	25/11/2012	immédiat	3,11		9 750	9 750
CA 25/11/02	26/11/2003	25/11/2012	immédiat	3,11		10 500	10 500
CA 25/11/02	26/11/2003	25/11/2012	26/11/2006	3,70		44 500	44 500
CA 25/11/02	26/01/2003	25/11/2012	immédiat	3,11		10 606	10 606
CA 08/01/03	immédiat	01/03/2013	immédiat	3,49		54 548	54 548
CA 08/01/03	09/01/2004	01/03/2013	09/01/2007	4,15		70 961	70 961
<b>Total général du nombre d'actions après options</b>					<b>4 381 432</b>	<b>531 761</b>	<b>4 913 193</b>
<i>Proportion du nombre d'actions au 31/03/2003 et dilution en capital des actionnaires existants</i>						12,14%	10,82%
<i>(1) 20% par an pendant 5 ans</i>							

Si tous les bons et options de souscriptions d'actions attribués étaient exercés, il en résulterait la création de 531.761 actions au plus (dont 411.764 actions émises au titre des options de souscription d'actions non exercées au 31 mars 2003 et 119.997 actions au maximum au titre des BSA), soit 12,14% du nombre d'actions émis au 31 mars 2003, ce qui entraînerait une dilution en capital des actionnaires existants de 10,82%. Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital.

## H - INTENTION DE LA PERSONNE CONTROLANT SEULE OU DE CONCERT L'EMETTEUR

À la connaissance de Groupe SILICOMP, ses principaux actionnaires, soit Messieurs Jean-Michel GLINER, Emmanuel ARNOULD, Henri GLINER et Guy FRESSONNET, parties tous les quatre à un pacte d'actionnaires en date du 10 février 1998, ainsi que Monsieur Philippe

BERNA, ayant adhéré audit pacte en février 2000, n'ont pas l'intention de céder des actions, à Groupe SILICOMP dans le cadre du programme de rachat.

Ce pacte d'actionnaires d'une durée initiale de 5 années puis renouvelé pour 3 ans est relatif à la gestion et à la transmission des actions de la Société.

Les signataires du pacte ont convenu de se concerter sur les décisions stratégiques majeures (investissements, création de filiales, recrutements ...) en définissant notamment un processus de comportement unanime par rapport à des décisions d'Assemblées d'actionnaires (nomination d'administrateurs, émission de valeurs mobilières ...) ou en réponse à des offres publiques (OPA, OPE).

Par ailleurs, ils se sont engagés, sauf exceptions contractuellement prévues, à conserver 80% de leurs actions durant 5 ans, puis 50% pendant une période de 3 ans renouvelables par tacite reconduction sauf dénonciation, nonobstant l'exercice des droits de préemption et de sortie conjointe qu'ils se sont consentis.

Enfin, la cessation par l'un des actionnaires de ses fonctions au sein de la Société l'obligera à céder ses actions aux autres signataires du pacte.

Suite à l'intégration de Qualience au Groupe, Monsieur Philippe Berna et Madame Marie-Pascale Berna sont entrés dans le pacte en février 2000.

## **I – EVENEMENTS RECENTS**

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2002 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 10 avril 2003.

Un document de référence a été déposé à la COB le 24 avril 2003.

Ce document est disponible sur simple demande au siège social de la Société, ainsi que sur [www.silicomp.com](http://www.silicomp.com). Ce document présente les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002. Ces comptes font ressortir un chiffre d'affaires de 89,4M€ en hausse de 0,8%, ainsi qu'un résultat d'exploitation équilibré. Le résultat net, prenant en compte 2M€ de charges de restructuration et 5,3M€ d'amortissements d'écarts d'acquisition ressort à -7,7M€.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2003 ressort à 18,8M€ en baisse de 13,8% par rapport à la même période de 2002.

## **J - PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA NOTE D'INFORMATION**

A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité ; Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat, par la société Groupe SILICOMP, de ses propres actions ; elles ne comprennent pas d'omission de nature à en altérer la portée.



Le Président Directeur Général  
M Jean-Michel GLINER